Description du programme

Un Plan d’action institutionnel pour le soutien à la réussite étudiante (<http://reussir.umontreal.ca/plan-institutionnel/initiative>) a été développé et présenté à la communauté universitaire de l’Université de Montréal à l’automne 2015. Ce plan vise à consolider les mesures de soutien qui sont déjà en place, à identifier les lacunes dans notre approche afin de proposer des moyens de les combler et à mobiliser l’ensemble de la communauté universitaire de l’UdeM dans cet effort pour mieux soutenir nos étudiants.

Dans le but de favoriser un meilleur équilibre de vie chez nos étudiants et, surtout, de briser l’isolement dont souffrent un trop grand nombre d’entre eux, l’Université de Montréal lance une nouvelle édition du Concours mieux-être étudiant, lequel vise à encourager le développement d’activités d’intégration et de socialisation au sein de la population étudiante.

Ces activités de groupe doivent répondre aux critères suivants :

* Être de nature préventive ;
* Cibler uniquement les étudiantes et étudiants inscrits à un programme de l’UdeM ;
* Se dérouler sur l’un des campus de l’Université ou en mode virtuel, en fonction du respect des mesures sanitaires en vigueur.

Elles peuvent prendre diverses formes : activités culturelles, activités sportives, rencontres d’échange, séances de relaxation, etc. Ces activités devront favoriser le développement de liens personnels et voir à briser l’isolement. La subvention accordée par le comité de sélection (montant maximal : 15 000 $) sera établie en fonction de plusieurs modalités, dont le respect des divers critères, les besoins décrits dans le projet et les sommes disponibles. Veuillez noter que vous devrez avancer les sommes nécessaires à la mise en œuvre du projet. La subvention sera transmise aux porteurs des divers projets retenus uniquement après réception d’un bilan des activités ainsi que les factures ou pièces justificatives associées aux frais encourus durant la mise en œuvre du projet.

Cette année encore, en raison de la pandémie COVID19, nous vous encourageons à proposer des activités qui respecteront le principe de distanciation physique, soit par l’usage des technologies de l’information ou la mise en place de précautions extraordinaires si votre activité requiert la présence des participantes et des participants, précautions que vous devrez présenter dans votre demande.

1. **Conditions d’éligibilité**
* Toutes les personnes appartenant à la communauté universitaire de l’Université de Montréal peuvent soumettre une proposition (associations étudiantes, regroupements étudiants, unités académiques, unités de services, etc.).
* Les propositions devront faire la preuve qu’elles bénéficient d’un appui de leur unité, sous la forme d’une lettre de la direction de l’unité concernée; de plus, les propositions conjointes (celles où l’unité et l’organisme étudiant jouent également un rôle actif) seront privilégiées.
* Les propositions devront explicitement démontrer comment elles se proposent de répondre aux deux objectifs suivants : briser l’isolement des étudiants et favoriser un meilleur équilibre de vie.

**Structure de la proposition**

Les propositions seront jugées recevables (ce qui ne signifie pas qu’elles seront automatiquement acceptées) dans la mesure où elles incorporent les éléments suivants :

a. Objectifs et nature des activités proposées :

* + Quels sont les objectifs du projet ?
	+ À qui s’adresse-t-il (clientèle étudiante visée) ?
	+ Donnez une description détaillée des activités proposées, en lien avec les objectifs poursuivis ;
	+ Les activités proposées exigent-elles une collaboration étroite entre de multiples partenaires et, si tel est le cas, qui seront ces partenaires, quel sera leur rôle et ont-ils déjà été approchés ?

b. Organisation et horaire des activités :

* + - Quand comptez-vous offrir ces activités et quelle sera leur fréquence ? Vont-elles s’étaler sur un ou deux trimestres ?
* Comment allez-vous assurer le suivi des activités (participation à chacune des activités, nombre total de participants, etc.) ?
* Quels moyens utiliserez-vous pour savoir si les participants sont satisfaits des activités auxquelles ils ont participé (enquêtes de satisfaction, entrevues ciblées, etc.) ?

e. Budget de fonctionnement et échéancier :

* + Veuillez joindre à votre demande le budget prévu pour la mise en place des activités proposées, ainsi que l’échéancier prévu pour la mise en œuvre.

Si votre projet est accepté, il devra être mis en œuvre durant la période de temps prévue dans votre proposition, ou au plus tard à la mi-avril 2023. **Aucune prolongation ne sera accordée**.

**Date limite pour soumettre un dossier :**

Vendredi 27 mai 2022 à 23 h 59.

Veuillez noter que nous refuserons une demande qui serait incomplète ou soumise en retard.